SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2026 À 19 H

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

2910e SESSION

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue à l'hôtel de ville au 980, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford, le **jeudi 2 juillet 2026**, à 19 h à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Mario Blanchard, Mario Larochelle, Justin Gould et Christian Riendeau siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Lucie Massé Jutras.

Absence justifiée de messieurs Ghyslain Roy et Vito Racanelli;

Assiste également à la séance monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général.

Madame la mairesse, Lucie Massé Jutras constate que le quorum est atteint, elle souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2026-07-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Mario Blanchard, appuyé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

1er Période de questions – Ordre du jour

La période de questions débute à 19h04 et se termine à 19h04.

2026-07-02 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2026**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 2 juin 2026 à 19 h 00, il est proposé par monsieur Justin Gould, appuyé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** que le conseil

municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-07-03 **Adoption des comptes fournisseurs et à payer en date du jeudi 2 juillet 2026**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer comprend des comptes payables à même le budget 2026;

ATTENDU QUE conformément au règlement 635-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses;

ATTENDU QUE le directeur général atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Blanchard, appuyé par monsieur Justin Gould et **RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes fournisseurs déposée en date du 2 juillet 2026 pour la somme totale de 238 562,80$ à même le budget 2026 et d'en autoriser leur paiement.

QUE les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville, les salaires et avantages des élus, des pompiers et employés municipaux ainsi que d'autres frais d'opération pour le deuxième trimestre de 2026 pour un total de 519 151,83 $ soient entérinés.

QUE le conseil municipal entérine tous les comptes payables déjà déboursés relativement au règlement 635-2020, le détail ainsi que l'ensemble des autres comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-07-04 **Entente de partenariat au Programme du supplément au loyer Québec (PSLQ) – OHHYR**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford est appelée à conclure une entente de gestion avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) et l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville (OHHYR);

ATTENDU QUE cette entente vise à encadrer les responsabilités liées à la gestion, à l'exploitation et à l'administration de logements ou d'immeubles relevant du programme d'habitation visé;

ATTENDU QUE la Municipalité doit désigner des représentants autorisés à signer ladite entente ainsi que tout document en découlant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Blanchard, appuyé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** d'autoriser la mairesse, madame Lucie Massé Jutras et le directeur général, monsieur Jean-Raphaël Cloutier à signer l'entente à intervenir entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford et l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville (OHHYR).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS
Monsieur le conseiller Justin Gould demande que sa dissidence envers cette résolution soit consignée au procès-verbal.

2026-07-05 **États financier 2025 – Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville / OHHYR**

ATTENDU QUE l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville (OHHYR) a déposé au conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford le résultat des états financiers 2025;

ATTENDU QUE selon l'exercice financier 2025, l'OHHYR remettre à la Municipalité le montant excédentaire de 1 728.60$ afin de clore l'année financière 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Blanchard, appuyé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** que le conseil municipal approuve le rapport des états financiers 2025 de l'OHHYR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-07-06 **Congrès annuel FQM 2026 / Inscription et représentation**

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son 83e congrès annuel du 24 au 26 septembre 2026 au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU QUE les informations, les ateliers et les formations donnés durant ce congrès sont importants pour la Municipalité, tant sur le plan administratif que législatif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Christian Riendeau, appuyé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** d'autoriser la mairesse, ainsi que deux (2) conseillers municipaux à participer au Congrès 2026 de la Fédération québécoise des municipalités et d'en autoriser les frais d'inscription.

QUE le directeur général, monsieur Jean-Raphaël Cloutier, est autorisé à participer au congrès 2026 de la FQM et d'en autoriser les frais d'inscription;

QUE les frais généraux, de repas, d'hébergement et frais inhérents sont assumés par la Municipalité selon les politiques, contrats et règlements en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-07-07 **Adjudication / Appel d'offres sur invitation – Installation de rideaux séparateurs dans la réserve d'eau potable**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé, conformément aux lois, politiques et règlements en vigueur, à un appel d'offres sur invitation pour effectuer l'installation de rideaux séparateurs dans la réserve d'eau potable;

ATTENDU le règlement numéro 632-2019 sur la gestion contractuelle permettant à la Municipalité de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 $, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 935 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'un processus d'appel d'offres sur invitation à trois (3) entreprises a été effectué afin d'obtenir différentes soumissions;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été évaluées par la firme Tétra Tech et qu'elles étaient conformes aux exigences demandées et qu'elles présentent les prix suivants :

Soumissionnaires	**Prix soumis ***
Divex Marine (option 1)	67 700,457 $*
Divex Marine (option 2)	90 700,45 $
9298-3972 Québec inc. (SSM)	73 589,49 $
MVC Océan inc.	115 290,00 $

*Plus taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau, appuyé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** que le conseil municipal accepte la soumission reçue et octroie le contrat pour l'installation de rideaux séparateurs au réservoir d'eau potable à l'entreprise Divex Marine, pour l'option 1 (rideau Lamor), conformément à la soumission reçue en date du 15 juin 2026, accompagnée des annexes faisant partie intégrante de sa proposition pour un montant de 67 700,45 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-07-08 **Autorisation dépense – Branchement génératrice – Plan de Mesures d'urgence (PMU)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford souhaite renforcer sa capacité de préparation aux sinistres en se dotant d'un système d'alimentation électrique d'urgence pour l'hôtel de ville et le garage municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé et obtenu une soumission pour l'exécution de travaux de branchement de génératrices;

ATTENDU la soumission reçue, #26-057 de l'entreprise Roy Électrique datée du 2 mars 2026 répond aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau, appuyé par monsieur Justin Gould et **RÉSOLU** de mandater la compagnie Roy Électrique pour effectuer les travaux nécessaires à l'installation d'un système électrique d'urgence pour l'hôtel de ville et le garage municipal au montant de 14 000$ plus les taxes applicables

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-07-09 **Demande de subvention au Fonds pour bâtir des collectivités fortes – volet de prestation directe / Rénovations, réaménagement et mise aux normes du Centre culturel**

ATTENDU QUE le Fonds pour bâtir des collectivités fortes vise à soutenir les projets de rénovation, de réfection et d'amélioration des infrastructures communautaires accessibles au public afin d'accroître leur accessibilité, leur efficacité énergétique et leur résilience;

ATTENDU QUE le Centre culturel de Saint-Paul-d'Abbotsford, qui accueille notamment la bibliothèque municipale ainsi que diverses activités culturelles et communautaires, constitue une infrastructure essentielle à la vie de la communauté;

ATTENDU QUE ce bâtiment nécessite des travaux de rénovation, de réaménagement et de mise aux normes afin d'en assurer sa pérennité, d'améliorer son accessibilité universelle, son efficacité énergétique ainsi que la qualité des services offerts à la population;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford souhaite réaliser ces travaux afin d'offrir à ses citoyens un milieu culturel moderne, sécuritaire, inclusif et adapté aux besoins actuels et futurs;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford s'engage à assumer la part des coûts du projet qui lui incombe ainsi qu'à respecter les modalités du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Blanchard, appuyé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** d'autoriser le directeur général, monsieur Jean-Raphaël Cloutier, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour bâtir des collectivités fortes – volet de prestation directe, ainsi qu'à signer tout document et à accomplir toute formalité nécessaire à la présentation et au suivi de cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-07-10 **Autorisation de signature d'une quittance – Dossier RH-2026-155**

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre les parties;

ATTENDU la signature d'une quittance est requise conformément aux modalités de cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Justin Gould, appuyé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** d'autoriser la signature de la quittance prévue à l'entente.

QUE la mairesse, madame Lucie Massé Jutras, et le directeur général, monsieur Jean-Raphaël Cloutier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la quittance ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-07-11 **Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la construction d'un bâtiment agricole servant à l'hébergement de travailleurs agricoles au 20, rang Elmire**

ATTENDU QUE le projet est assujetti au règlement 616-2018 de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu de l'article 3.5.2 dudit règlement;

ATTENDU QUE le logement est muni d'une fenestration suffisante pour assurer un apport solaire;

ATTENDU QU'une aire d'agrément sur le terrain ou à distance raisonnable est mise à la disposition des résidents;

ATTENDU QUE le bâtiment au-dessus duquel le logement pour travailleur agricole est aménagé conserve une apparence de bâtiment agricole;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande favorablement aux membres du conseil municipal d'accepter la demande de PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau, appuyé par monsieur Justin Gould et **RÉSOLU** que le conseil municipal accepte la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la construction d'un bâtiment agricole servant à l'hébergement de travailleurs agricoles au 20, rang Elmire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-07-12 **Demande d'Usage Conditionnel (UC) pour la construction d'un bâtiment agricole servant à l'hébergement de travailleurs agricoles au 20, rang Elmire**

ATTENDU QUE le logement servant à l'hébergement de travailleurs agricoles n'est pas localisé dans un bâtiment agricole générant des nuisances et des externalités incompatibles avec un milieu de vie de qualité;

ATTENDU QUE le logement pour travailleurs agricoles est localisé à une distance suffisante de toute installation d'élevage ou d'entreposage de déjections animales pour éviter les nuisances olfactives pouvant être vécues par les travailleurs qui y résident;

ATTENDU QUE les aménagements intérieurs du logement permettent d'assurer la sécurité des occupants et la salubrité des lieux;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande favorablement aux membres du conseil municipal d'accepter la demande d'usage conditionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau, appuyé par monsieur Justin Gould et **RÉSOLU** que le conseil municipal accepte la demande d'usage conditionnel pour permettre la construction d'un bâtiment agricole servant à l'hébergement de travailleurs agricoles au 20, rang Elmire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-07-13 **Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la rénovation modifiant l'apparence au 1570-1573, rue Principale Est**

ATTENDU QUE le projet est assujetti au règlement 616-2018 de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu de l'article 3.3.2 dudit règlement;

ATTENDU QUE l'immeuble visé fait partie de l'inventaire du patrimoine bâti, adopté par la Municipalité régionale de comté de Rouville (MRC) le 21 février 2024, et est considéré comme ayant une valeur patrimoniale supérieure;

ATTENDU QUE la Municipalité dispose de neuf (9) immeubles ayant une valeur patrimoniale supérieure selon cet inventaire;

ATTENDU QUE les couleurs des divers éléments du bâtiment (revêtement, toit, éléments architecturaux et ornementaux) sont sobres et non éclatantes et qu'elles s'harmonisent entre elles;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtement sont de qualité supérieure;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande favorablement aux membres du conseil municipal d'accepter la demande de PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau, appuyé par monsieur Justin Gould et **RÉSOLU** que le conseil municipal accepte la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la rénovation modifiant l'apparence extérieure au 1571-1573, rue Principale Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-07-14 **Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant un agrandissement modifiant la façade au 205, rang Elmire**

ATTENDU QUE le projet est assujetti au règlement 616-2018 de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu de l'article 3.1.2 dudit règlement;

ATTENDU QUE l'architecture des bâtiments principaux présente des décrochés et des jeux de volumes afin de minimiser les façades monotones;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtement nobles ou naturels (pierre) sont favorisés;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande favorablement aux membres du conseil municipal d'accepter la demande de PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau, appuyé par monsieur Justin Gould et **RÉSOLU** que le conseil municipal accepte la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant un agrandissement modifiant la façade au 205, rang Elmire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-07-15 **Demande de dérogation mineure concernant l'empiètement d'une galerie dans la marge avant au 205, rang Elmire**

ATTENDU QUE la demande vise à permettre une galerie située en cour avant, faisant saillie de 1 mètre, mais empiétant dans la marge avant de 0.9 mètre, alors qu'une galerie ne peut empiéter dans la marge avant;

ATTENDU QU'un agrandissement en cour avant est demandé comportant la porte d'entrée principale située face à la rue et qu'une galerie est nécessaire pour desservir cette entrée;

ATTENDU QUE le règlement de zonage prévoit que la façade du bâtiment est une partie du bâtiment qui fait face à la rue et où se retrouve l'entrée principale;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a tenu compte de l'ensemble des critères d'une dérogation mineure prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit le respect des objectifs du plan d'urbanisme, l'application du règlement qui a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur, l'atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins, l'aggravement des risques en matière de sécurité ou de santé publiques, l'atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général de même que, s'il s'agit de travaux en cours ou déjà exécutés, le fait que ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi;

ATTENDU QUE le CCU recommande favorablement aux membres du conseil municipal d'accepter les demandes de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau, appuyé par monsieur Justin Gould et **RÉSOLU** que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure concernant l'empiètement d'une galerie dans la marge avant au 205, rang Elmire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-07-16 **Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la construction d'un garage détaché au 375, rue du Parc**

ATTENDU QUE le projet est assujetti au règlement 616-2018 de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu de l'article 3.1.2 dudit règlement;

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire est implanté de manière à préserver et accentuer la primauté visuelle du bâtiment principal;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtement ainsi que les couleurs des bâtiments accessoires et principaux s'harmonisent entre eux;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande favorablement aux membres du conseil municipal d'accepter la demande de PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau, appuyé par monsieur Justin Gould et **RÉSOLU** que le conseil municipal accepte la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la construction d'un garage détaché au 375, rue du Parc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-07-17 **Demande de dérogation mineure concernant la pente de toit d'une véranda au 795, rang Elmire**

ATTENDU QUE la demande vise à permettre une véranda avec une pente de toit de 1 unité horizontale par 12 unités verticales (1:12), alors qu'une véranda doit avoir une pente positive minimale de 4 unités horizontales par 12 unités verticales (4:12);

ATTENDU QUE la demande est due à la présence d'une fenêtre à l'étage de l'habitation vis-à-vis la toiture de la véranda;

ATTENDU QUE les fermes de toit seront manufacturées selon les normes et calculs de charges applicables, soit en respect du Code national du bâtiment;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a tenu compte de l'ensemble des critères d'une dérogation mineure prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit le respect des objectifs du plan d'urbanisme, l'application du règlement qui a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur, l'atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins, l'aggravement des risques en matière de sécurité ou de santé publiques, l'atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général de même que, s'il s'agit de travaux en cours ou déjà exécutés, le fait que ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi;

ATTENDU QUE le CCU recommande favorablement aux membres du conseil municipal d'accepter les demandes de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau, appuyé par monsieur Justin Gould et **RÉSOLU** que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure concernant une véranda avec

une pente de toit de 1 unité horizontale par 12 unités verticales (1:12) au 795, rang Elmire.

QU'il soit recommandé que l'installation des structures soit réalisée conformément aux exigences et aux recommandations du fabricant, ainsi qu'aux dispositions applicables du Code national du bâtiment et de toute autre norme ou réglementation en vigueur, afin d'assurer la sécurité, la conformité et la pérennité des installations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-07-18 **Demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la modification du revêtement extérieur au 2220, rue Principale Est**

ATTENDU QUE le projet est assujetti au règlement 616-2018 de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu de l'article 3.3.2 dudit règlement;

ATTENDU QUE les couleurs des divers éléments du bâtiment (revêtement, toit) sont sobres et non éclatantes;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtement s'harmonisent avec ceux utilisés dans le secteur;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande favorablement aux membres du conseil municipal d'accepter la demande de PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau, appuyé par monsieur Justin Gould et **RÉSOLU** que le conseil municipal accepte la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la modification du revêtement extérieur au 2220, rue Principale Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-07-19 **Subvention fédérale – Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA)**

ATTENDU QUE le Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA) lancé par le gouvernement du Canada vise à soutenir des projets communautaires ayant une influence positive sur la vie des aînés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford souhaite répondre aux besoins exprimés par ses citoyens, particulièrement les aînés, en bonifiant les installations de l'aire de pickleball par l'ajout de mobilier urbain comprenant des bancs et des structures procurant de l'ombre, favorisant ainsi le confort, la sécurité et l'accessibilité des lieux;

ATTENDU QUE ces demandes atteignent l'objectif « *appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés* » visé par le programme et soutiennent la priorité nationale qui vise à appuyer le vieillissement en santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Blanchard, appuyé par monsieur Christian Riendeau et résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Jean-Raphaël Cloutier, à déposer, au nom de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de propositions 2026-2027 du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, visant l'acquisition et l'installation de mobilier urbain comprenant notamment des bancs et des structures d'ombrage à proximité de l'aire de pickleball, afin d'améliorer le confort, l'accessibilité et la qualité de l'expérience des usagers.

QUE le directeur général est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les formulaires, déclarations et documents requis relativement à cette demande d'aide financière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-07-20 **Optimisation de l'automate à l'eau usée – Automatisation JRT Inc.**

ATTENDU QUE le système de l'automate est rendu désuet et qu'il y a lieu de faciliter l'accès à distance au poste de pompage et d'uniformiser nos

plateformes de télémétrie pour une bonne gestion de l'eau usée afin d'éviter beaucoup de fausses alarmes;

ATTENDU la soumission reçue *d'Automatisation JRT inc.* #332550 et datée du 9 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Christian Riendeau, appuyé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** de procéder aux travaux de la soumission 332550 au montant de 9 769 $ plus taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-07-21 **Embauche d'un pompier / pompier sur appel - Gérard Tannier**

ATTENDU QUE la Municipalité est en constante recherche de pompiers disponibles sur appel;

ATTENDU QU'un processus d'entrevue a été effectué;

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité des incendies, monsieur Steve Poulin, a recommandé l'embauche de monsieur Gérard Tannier à titre de pompier, sur appel, au sein de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, lequel a satisfait aux exigences;

ATTENDU QUE monsieur Tannier est déjà formé pompier 1;

ATTENDU QUE l'emploi est sujet à une période probatoire de six mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau, appuyé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** de retenir la candidature de monsieur Gérard Tannier à titre de pompier sur appel pour le service de sécurité incendie de la Municipalité, et ce, à compter du 2 juillet 2026 et selon les dispositions de l'entente établie entre les parties.

QUE le pompier, monsieur Tannier signe préalablement à toute formation certifiée une entente de contrat de formation avec la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-07-22 **Embauche d'une pompière auxiliaire / pompier sur appel – Marie-Anne Grenier**

ATTENDU QU'un poste de pompier auxiliaire est disponible à la Municipalité;

ATTENDU QU'un processus d'entrevue a été effectué;

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité des incendies, monsieur Steve Poulin, a recommandé l'embauche de madame Marie-Anne Grenier à titre de pompier auxiliaire, sur appel, au sein de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, lequel a satisfait aux exigences;

ATTENDU QUE l'emploi est sujet à une période probatoire d'une année;

ATTENDU QUE madame Grenier s'engage à poursuivre les formations nécessaires reconnues par l'École nationale des pompiers du Québec dans un délai de 48 mois, et ce, à compter de la fin de sa probation ou selon les directives de monsieur Poulin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau, appuyé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** de retenir la candidature de madame Marie-Anne Grenier à titre de pompier auxiliaire sur appel pour le service de sécurité incendie de la Municipalité, et ce, à compter du 2 juillet 2026 et selon les dispositions de l'entente établie entre les parties.

QUE la pompière auxiliaire, madame Grenier signe préalablement à toute formation certifiée une entente de contrat de formation avec la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Rapport des délégués

Les élus expriment un résumé des différents dossiers pour lesquels ils ont été délégués.

Rapports de la mairesse et de la MRC

La Mairesse procède à un compte rendu de ses dossiers municipaux et relevant de la MRC.

2e Période de questions - Séance

La période de questions débute à 19h38 et se termine à 20h31.

2026-07-23 **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Mario Blanchard, appuyé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford soit levée à 20h31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

_____	_____
Madame Lucie Massé Jutras	**Monsieur Jean-Raphaël Cloutier**
Mairesse	Directeur général